

## PROMOTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES DES MEMBRES D'ISTANBUL ACCUEIL.

---

Ceci est un document interne d'Istanbul Accueil à l'attention des membres. A ne pas distribuer en dehors.

La politique décrite pourra être révisée dans le futur en fonction de l'expérience.

### Introduction

La mission d'Istanbul Accueil (IA) est de contribuer à la bonne intégration et au bien-être des Français et francophones à Istanbul.

Il n'est pas dans ses objectifs de servir de plateforme pour que les membres puissent faire la promotion de leurs activités commerciales. Cependant IA le permet sous certaines réserves. Le présent document a pour vocation de définir ces limites.

### 1/ Possibilités de parler de son activité commerciale gratuitement

#### Occasions de rencontre

Lors des rencontres organisées par IA, telles que les visites, cafés et apéros de quartier :

- ✓ Il est permis pour un/une membre de parler de ses activités commerciales quand il/elle se présente ou lors de conversations avec les autres membres.
- ✓ Il est permis de distribuer sa carte de visite.
- ✓ Il est interdit de faire des démonstrations ou présentations commerciales ou de vendre ses produits sauf autorisation explicite d'un/une membre du bureau d'IA.

#### Facebook

Il est possible d'annoncer ou de parler de son activité commerciale gratuitement sur le groupe fermé Facebook à concurrence de 2 *posts* par an et par adhésion, et sous réserve d'un seul *post* identique par mois. La demande est à adresser à l'administrateur du groupe Facebook.

#### Echo du Bosphore

Un membre peut proposer pour publication dans l'Echo du Bosphore un article ou entretien dont le contenu est d'un intérêt général pour les membres et ne tourne pas autour de son activité commerciale (principe « donnant-donnant »). L'article ne pourra contenir que le nom de la société ou de l'activité mais pas d'autres coordonnées. IA se garde le droit de modifier ou refuser l'article s'il est trop orienté publipostage.

La demande est à adresser à : [ia.echodubosphore@gmail.com](mailto:ia.echodubosphore@gmail.com)

#### Mailings

En revanche, il est strictement interdit pour les membres d'utiliser les listes de diffusion ou l'annuaire des membres à des fins commerciales, telles que *mailings*. Il est également interdit de céder, copier, ou reproduire le fichier des adhérents.

### 2/ Les annonces professionnelles payantes

#### Réservées aux membres d'IA et payantes

Seuls les membres d'IA peuvent promouvoir leur activité commerciale en publiant des annonces (dites « annonces professionnelles ») moyennant un coût *via* les différents supports de l'association (site internet, revue, Facebook). L'activité doit être gérée, organisée et animée par le membre lui-même.

Ex : professions indépendantes telles que professeur, *coach* etc, autoentrepreneurs en *freelance* ou non, seuls ou en binômes (cogestion).

Pour publier une annonce professionnelle, il faut en faire la demande auprès du pôle activités ([ia.activites@gmail.com](mailto:ia.activites@gmail.com)).

Les « annonces professionnelles » se distinguent, d'une part, des « Petites Annonces », gratuites, et, d'autre part, des « Publicités », ouvertes aux non-membres.

Publicités et annonces professionnelles contribuent au financement du fonctionnement d'IA, de ses publications et services.

✓ Petites Annonces :

Les annonces entre particuliers sont gratuites et postées uniquement par des membres d'IA.

Il s'agit d'annonces type recommandation ou vente dans le but d'aider les membres dans leurs différentes phases de l'intégration, installation, déménagement et retour en France.

Ex : recommandation de nounous, femmes de ménage, vente de meubles ou voiture, électroménager, offres et recherches d'emplois,...

Pour publier une petite annonce, il faut en faire la demande *via* le site internet ou directement auprès du secrétariat général d'IA ([ia.sg.accueil@gmail.com](mailto:ia.sg.accueil@gmail.com)).

✓ Publicités :

Des entreprises installées à Istanbul peuvent apporter leur soutien à IA par l'achat d'espaces publicitaires. On parle alors de « *Sponsoring* » ; il n'est pas réservé aux membres d'IA.

Les publicités sont visibles sur la page d'accueil du site internet d'IA, dans un cadre animé avec logos défilant et renvoyant chacun sur la page dédiée aux *sponsors* correspondants, ou dans les pages ou couvertures de notre revue (l'Echo du Bosphore).

Les entreprises qui souhaitent faire de la publicité sur notre site internet ou dans notre revue doivent prendre contact avec l'équipe *sponsoring* ([ia.sponsors.tr@gmail.com](mailto:ia.sponsors.tr@gmail.com)).

### Supports IA pour les annonces professionnelles

✓ Site internet :

Les annonces professionnelles sont visibles dans le menu « IA outils ».

Sans formalisme particulier, l'annonce doit toutefois mentionner une adresse mail / téléphone de contact et prévoir une image.

✓ Echo du Bosphore :

Il est possible de passer une annonce dans l'Echo du Bosphore. Pour l'annonce, un document au format texte ne devant pas dépasser 80 mots accompagné d'une photo est attendu.

✓ Facebook :

Il est possible de parler de son activité commerciale sur le groupe fermé Facebook en complément des 2 *posts* gratuits autorisés par l'adhésion à IA (Cf. page 1).

✓ Table au grand café de rentrée :

Il est possible de disposer d'une table le jour du grand café de rentrée en septembre afin de présenter et promouvoir son activité commerciale.

**Les tarifs sont proposés sous forme de « packages », plus avantageux.** Cf. la grille tarifaire en annexe.

## Cas particuliers

### Evènements culturels ponctuels avec un aspect « business »

Rentrent dans ce cadre des activités ou événements qui se déroulent de manière ponctuelle et ont une valeur ajoutée pour nos adhérents (notamment des événements culturels), où il y a un tarif à l'entrée et /ou on vend un objet culturel. Ce genre d'événements peut être annoncé à titre gratuit sur la page d'accueil du site internet dans la rubrique « que faire à Istanbul », dans les *newsletters*, et sur Facebook (organisateur lui-même).

Ex : une exposition où des tableaux sont vendus, une conférence où l'organisateur transmet son savoir sur un thème en particulier et en même temps « vend » quelque chose (conférence sur les kilims avec possibilité d'achat, exposition d'art avec prix d'entrée et vente de tableaux etc.).

Dans le cas d'une conférence, celle-ci doit être gratuite et le contenu doit être d'un intérêt général pour les membres et ne doit pas tourner principalement autour de l'activité commerciale. Il appartiendra au bureau élu de décider si un événement est d'un intérêt suffisamment général et si la proportion entre intérêt général et proposition commerciale dans une conférence est acceptable.

### Expos-ventes des membres

Des membres peuvent ensemble organiser une journée d'artisans/artistes pendant laquelle ils proposent leurs œuvres à la vente.

Ex : lors du café de printemps en 2017, on a demandé aux membres « talents » de venir exposer et vendre leurs créations.

## 3/ Règles de base

- Les annonces doivent préférablement être en français (une exception pouvant être par exemple une école internationale).
- Il est nécessaire d'être membre d'IA pour passer une annonce professionnelle (selon définition ci-dessus) et l'activité doit donc être gérée, organisée et animée par un membre d'IA et proposée en français.
- Quand l'employé d'une entreprise, membre d'IA, veut promouvoir l'entreprise où il ou elle travaille, ce sera considéré comme une publicité.
- Les annonces professionnelles sont payantes.  
=> *actuellement nommées Annonces professionnelles (sur le site). Incluent les cours de turc, les cours de danse, musique, atelier de dessin, coach, etc.*
- Les offres politiques, religieuses, communautaires ou sexuelles ne sont pas acceptées.
- IA ne contrôle pas, et n'est pas responsable, de la qualité des activités commerciales proposées par un membre. Ce dernier est entièrement responsable de la qualité de son service. IA informera le membre s'il y a des plaintes et se réserve le droit de retirer les annonces s'il n'est pas remédié au problème ou si le problème est considéré comme grave par le bureau élu.
- Les tarifs des annonces payantes sont fixés par les équipes IA en accord avec le bureau élu.
- Le **paiement** des annonces doit se faire à l'avance en espèce, auprès d'une correspondante de quartier ou à l'un des membres du bureau élu, qui délivrera en échange un reçu (reçu papier avec tampon IA ou par mail). Les membres qui souhaitent passer une annonce professionnelle doivent donc accepter de devoir éventuellement se déplacer pour payer.
- Les annonces et tables au grand café de rentrée pour les activités organisées bénévolement sont gratuites.  
=> *actuellement nommées Activités (dans l'Echo et sur le site).*

- Les auteurs d'articles, de dessins et de photos seront cités s'ils le souhaitent. La citation des auteurs de photos, se fera soit dans en bas du sommaire, avec les noms de l'équipe de l'Echo, soit dans une section type « ont contribué », soit en co-signature d'un article où la photo apparait.
- Le non-respect des règles d'utilisation de Facebook peut être sanctionné par un avertissement. Au 3<sup>ème</sup> avertissement, IA se réserve le droit de vous bloquer l'accès au groupe Facebook.